

APPEL À CANDIDATURES

Espace-test agricole
AGRO-BIO PÔLE ÉTIENNE CHALLE
(Courcy- Manche)



Le contexte de l'agriculture dans la Manche

L'agriculture manchoise est un secteur important de la vie économique et sociale du département, représentant 10 % des actifs pour la production et s'appuyant sur quatre piliers : le lait, la viande bovine, les légumes de primeur et l'exploitation des produits de la mer. L'une de ses caractéristiques principales est le nombre élevé d'exploitations : avec 8 000 exploitations en 2010 (déclaration PAC) pour 422 700 ha. Le nombre d'installations est dynamique dans le Département avec environ 80 installations par an (1^{er} Département de Région en nombre d'installations).

En 2017, le département comptait 490 exploitations en agriculture biologique, et ce mode de production représente 14% des nouvelles installations Normandes.

Le Département de la Manche a bénéficié d'une donation de biens immobiliers appartenant à un propriétaire particulier sans descendance directe. Cette donation porte sur un ensemble agricole situé sur la commune de Courcy, comprenant un site sis au lieu-dit « l'Hôtel Belais » intégrant des bâtiments (deux habitations individuelles et des dépendances) et des parcelles agricoles représentant 29 hectares. Environ 20 ha sont destinés au projet d'espace test, il a été prévu une mise à disposition de foncier (environ 9 ha) au lycée agricole de Coutances, au regard de son implication dans ce projet, de ses valeurs en matière d'agroécologie et de maintien des races locales. Il convient de préciser que les clauses de la donation interdisent toute aliénation des biens, imposant au Département d'en conserver la propriété de manière permanente.

L'enjeu pour le Département de la Manche est de valoriser la donation de la ferme de Courcy dans le cadre de la politique agricole départementale, visant notamment à soutenir l'installation d'agriculteurs sur des systèmes novateurs en filières de proximité. L'ambition du Conseil départemental est de positionner le site de Courcy

comme un espace test collectif en agriculture, orienté vers des modes de production innovants, à haute valeur ajoutée, s'appuyant sur des filières de transformation et de niche. Il s'agit également de démontrer comment plusieurs producteurs peuvent vivre et valoriser une exploitation de petite taille dans un modèle d'agriculture pluridisciplinaire, viable, durable et transposable, en alternative au contexte actuel d'agrandissement des exploitations.



Le projet d'espace-test collectif, s'inscrit dans un territoire en dynamique de transition agricole. En effet, de nombreux projets alternatifs voient le jour sur la commune de Courcy (transformation de la boulangerie en fournil bio, commerce multi-services avec vente de produits locaux,...).

Afin de maintenir une activité agricole (et donc économique) dynamique sur son territoire, permettre aux futurs agriculteurs manquant d'expérience pratique de se donner toutes les chances de réussite dans leur installation et dans une volonté d'être innovant dans les réponses apportées à l'inadéquation actuelle constatée pour les transmissions agricoles (surfaces des fermes à reprendre, types de systèmes...), **le Conseil départemental de la Manche, en partenariat avec l'association Biopousses et le lycée agricole de Coutances, impulsent la création d'un nouvel espace test agricole biologique à Courcy, près de Coutances, dans le Centre Manche.**

L'Agriculture biologique pour la production et la transformation des produits.

La volonté des partenaires est qu'en plus d'être un lieu de test d'activités individuelles, ce lieu soit également un lieu d'expérimentation collective, afin de proposer un modèle alternatif de devenir des fermes à transmettre. Aussi, les porteurs de projets testeront le fonctionnement collectif (partage des outils de production, entraide...). Le test d'activité est porté à titre individuel mais doit impérativement s'insérer dans un projet collectif. Ainsi, la phase de sélection des

candidatures individuelles sera suivie d'un processus de co-construction d'un projet collectif. Les porteurs de projet acceptent des temps d'échanges dans la mesure de leurs possibilités, et s'engagent à participer aux événements et visites organisés par les partenaires afin de communiquer sur l'espace test, ou accueillir des publics en formation (groupes de BPREA...).

Les partenaires seront ouverts à toutes candidatures dans le but d'une co-construction de projet. De ce fait, cet appel à projet, ne se veut pas trop prescriptif.

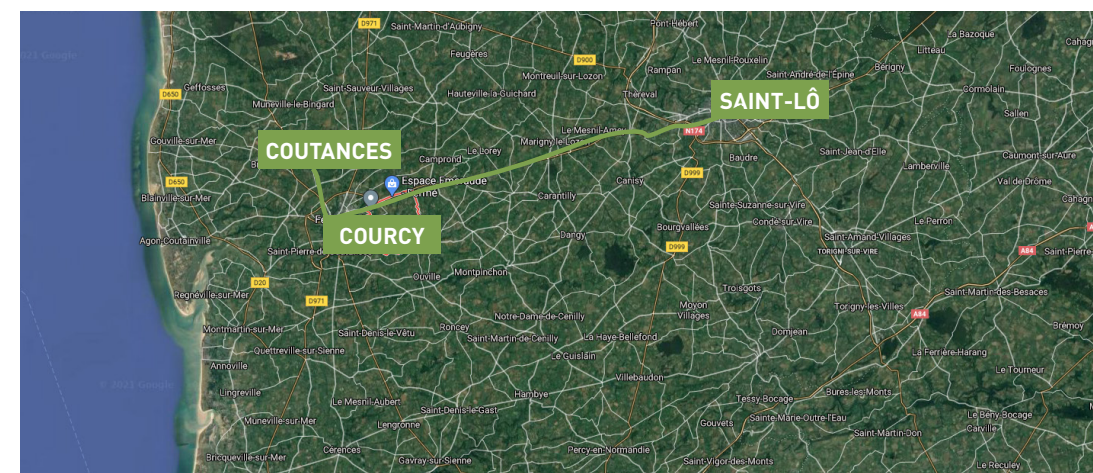
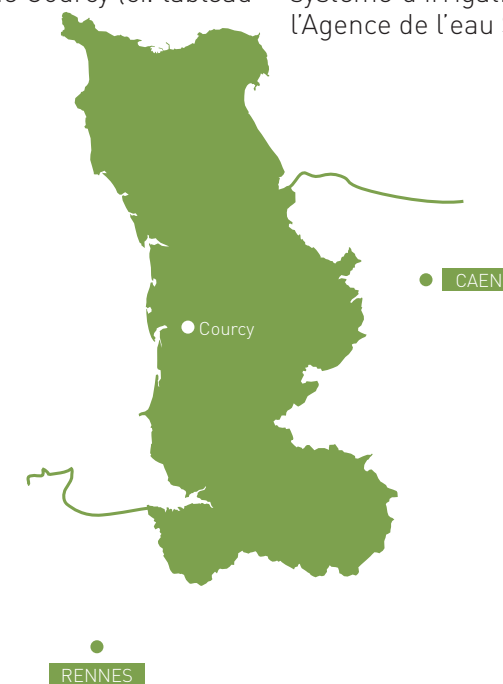
1 LOCALISATION, FONCIER ET BÂTIMENTS

Il s'agit d'une ferme composée de deux maisons d'habitation, de 180 m² de surface de bâtiments agricoles et d'environ 20 ha de terres (13 ha disponibles et 7 ha disponibles courant 2022), répartis en plusieurs parcelles, autour du corps de ferme, à se répartir entre porteurs de projet.

Le site est facilement accessible grâce à la route Saint-Lô/Coutances. La présence à proximité de la mer et de deux villes importantes participe à renforcer l'offre et l'attractivité du territoire.

DÉSIGNATION CADASTRALE

Les parcelles et les biens immobiliers mis à disposition par le Conseil départemental de la Manche sont situés à « l'Hôtel Belais » et à « La Chanterie » sur la commune de Courcy (cf. tableau et plan).



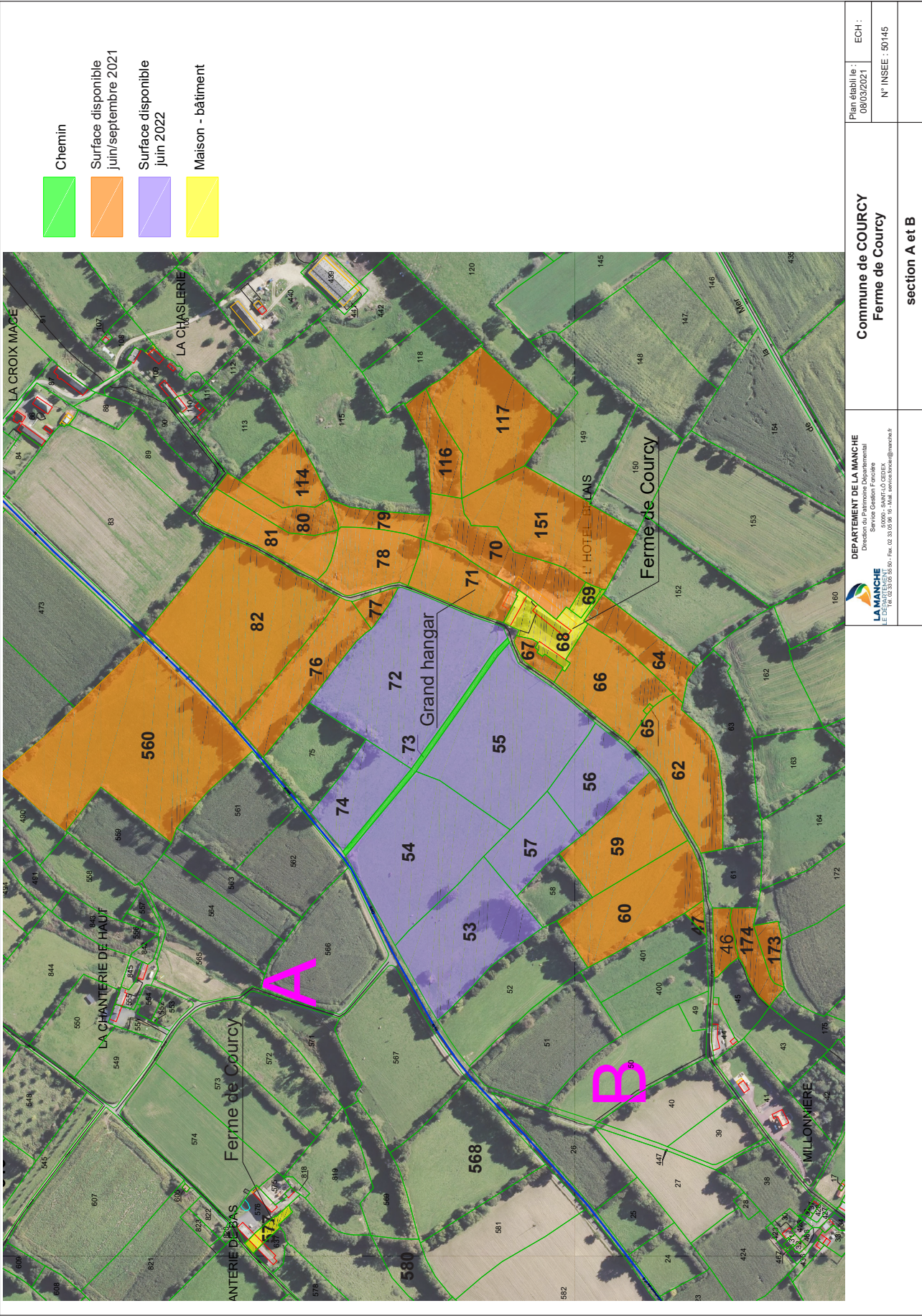
Fonctionnement du nouvel espace test AGRO-BIO PÔLE ÉTIENNE CHALLE

Le principe de l'espace test est d'offrir un cadre à plusieurs porteurs de projets pour tester l'activité de leur choix (adapté au lieu et aux autres testeurs) tant d'un point de vue technique qu'économique (production, promotion et commercialisation,

viabilité de l'activité) pendant une durée d'un à trois ans, pouvant être prolongée.

Vous serez en situation professionnelle réelle de la production jusqu'à la mise en marché. Il est imposé le respect du cahier des charges de

Parcelles	Adresse	Surfaces (ares) disponibles juin/ septembre 2021	Surfaces (ares) disponibles juin 2022	Caractéristiques
A0560	La mautailis	22 368		
B0046	Clos de haut	1 171		Friche (remise en état)
B0047	Lande de la boulangerie	361		Friche (remise en état)
B0053	Le jardin		10 594	
B0054	Les Flenderies		12 985	
B0055	Les Flenderies		14 962	
B0056	La commune		5 117	
B0057	La commune		4 081	
B0059	Jardin de haut	6 990		
B0060	Jardin derrière boulangerie	7 920		
B0062	La grande pièce	7 137		
B0064	La voye de la ville	3 326		Ruisseau
B0065	La voye de la ville	45		
B0066	La voye de la ville	5 853		
B0067	L'hotel belais	834		Jardin
B0068	L'hotel belais			Bâtiment
B0069	L'hotel belais			Bâtiment
B0070	La haule	5 850		Mare
B0071	Jardin monsieur	4 160		
B0072	Grand domaine de l'arguilie		16 560	
B0073	Chemin de l'hotel belais			Chemin
B0074	Le jardin		4 506	
B0076	Le vallon	6 104		
B0077	Le vallon	750		
B0078	Le jardin	4 335		
B0079	Les gabrioleries	1 676		Ruisseau
B0080	Les gabrioleries	2 497		Ruisseau
B0081	Les gabrioleries	4 019		
B0082	Le pré au boeuf	16 600		
B0114	Le piéchat	3 263		
B0116	Pré blanchignon	2 519		Mare
B0117	Clos à lin de bas	9 249		
B0151	Village marie	9 555		
B0173	La petite jannière	1 091		Friche (remise en état), ruisseau
B0174	Hotel robin	2 007		Friche (remise en état), ruisseau
Surface totale projet		129 680	68 805	



2 ASPECT COLLECTIF DU PROJET ET TYPES DE PRODUCTIONS

Les partenaires du projet souhaitent que ce lieu soit exploité par plusieurs porteurs de projet, dont les productions doivent impérativement trouver de la complémentarité dans les surfaces utilisées, les rotations pratiquées, la fertilisation du sol, la mutualisation éventuelle du travail...

Chaque porteur de projet gardera l'entière autonomie des choix liés à son projet et à son système, dans le respect d'un partage collectif des moyens de production (terres, bâtiments), dont l'animation sera réalisée par les partenaires du projet.

La répartition des moyens de production sera étudiée en même temps que la sélection des candidats, afin que les porteurs de projet disposent effectivement du minimum nécessaire à leur activité.

Les productions envisagées sur le site sont :

- élevage de petit ruminants,
- boulangerie paysanne,
- maraîchage diversifié,

- production légumière de plein champ demi-gros,
- plantes à parfum, aromatiques et médicinales,
- production de miel,
- production de petits fruits,
- production de fleurs,
- activité d'accueil à la ferme (une habitation de caractère d'environ 200m² avec quatre chambres est proposée).

A priori, au regard des surfaces à partager, l'élevage bovin est exclu. Cependant, un éventuel projet motivé pourra être étudié.

Au regard du temps nécessaire et avant d'obtenir une production commercialisable, qui paraît incompatible avec une durée de test d'activité limitée, les projets de vergers sont également exclus.

3 FONCTION COUVEUSE : HÉBERGEMENT JURIDIQUE

Le porteur de projet à l'essai disposera d'un hébergement juridique et d'une couverture sociale, grâce au statut du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) d'un an renouvelable deux fois, qui lui permettra, le cas échéant, de continuer à percevoir des droits sociaux (Aide de Retour à l'Emploi, RSA...). Ce contrat sera signé avec Biopousses.

Une aide financière individuelle de la Région Normandie, en tant que stagiaire de la formation professionnelle, pourra éventuellement être sollicitée selon la situation de la personne la première année.

Parallèlement à ces accompagnements, les porteurs de projet devront travailler à la construction d'un modèle viable et démonstratif.

4 FONCTION PÉPINIÈRE : MISE À DISPOSITION D'UN OUTIL DE PRODUCTION

Selon ses besoins, le porteur de projet bénéficiera de la mise à disposition des moyens nécessaires à la conduite de la production :

- environ 20 ha de terre disponibles, à répartir entre porteurs de projet,
- des installations agricoles (bâtiment de stockage, chambre froide, ...),
- de matériel de production (tracteur, semoirs, vibroculteur...) selon les capacités d'investissement des partenaires,

- des outils de transformation (fournil, atelier de transformation fromagère, ...).

Les achats seront réalisés sous le numéro de SIRET de Biopousses. Aussi, les porteurs de projet n'auront pas à avancer la trésorerie nécessaire à l'activité. Les ventes seront, en conséquence, également réalisées par Biopousses. Grâce à une comptabilité analytique, le bénéfice dégagé sera versé au porteur de projet.

Répartition de l'affectation des charges :

Conseil départemental	Biopousses	Porteur de projet
• aménagement du site et investissement dans les outils de transformation • remise en état des lieux communs (étangs, haies...)	• investissement matériel initial et gestion des assurances • gestion administrative et comptabilité analytique des activités • appui technique	• consommables imputés à l'activité individuelle (semences, amendements, emballages...) • pourcentage de participation aux frais d'utilisation du matériel et du site (gasoil, électricité, eau...) • gestion des lieux communs (étangs, haies...)

Les investissements et les travaux liés à la mise en place de l'espace test seront réalisés en lien avec les besoins des porteurs de projet sélectionnés. Un calendrier sera à définir rapidement.

Ce fonctionnement permet au porteur de projet de se tester sans prendre de risques financiers.



Par ailleurs, le site se compose de deux habitations de caractères entièrement rénovées, qui peuvent être louées aux porteurs de projet par le conseil

départemental de la Manche, faisant l'objet d'un contrat de location (loyer modéré), dont la durée sera liée à l'activité sur le lieu test :

- maison haute (200m²) : trois pièces de vie, quatre chambres, trois salles de bain et un studio indépendant ;
- maison basse (170m²) : trois pièces de vie, trois chambres, deux salles de bain et un point d'eau ;
- dans un second temps, une troisième habitation (au lieu-dit « La Chanterie ») pourra être proposée aux porteurs de projet.



5 FONCTION ACCOMPAGNEMENT : APPUI TECHNIQUE

Les porteurs de projet bénéficieront, gratuitement et selon leurs besoins, par l'association Biopousses ou un de ses prestataires selon les thématiques concernées :

- d'un accompagnement technique à la production (planification, rotations, assolements, itinéraires techniques, choix variétaux, qualité

du sol, amendements, fertilisation, utilisation du matériel...) et à l'organisation du travail,

- d'un accompagnement à la commercialisation,
- d'un accompagnement à la gestion d'entreprise agricole (comptabilité, gestion...),
- d'une aide à l'insertion dans le territoire.

6 MODALITÉS DE COMMERCIALISATION

Pour permettre un équilibre financier de l'exploitation sur une petite surface de production, et afin d'être en adéquation avec la demande actuelle de produits bio et locaux, il est imposé de réaliser de la vente en circuits courts.

Pour ce faire, certains produits devront donc impérativement être transformés (céréales en pain/brioques..., lait en fromage/yaourts/..., miel, plantes en tisane/sirops/...).

En cas de production maraîchère ou légumière, les légumes pourront être vendus tels que ou transformés (soupes, purées...).

Il sera privilégié des modes et des lieux de commercialisation n'entrant pas en concurrence directe avec des producteurs biologiques locaux déjà installés dans le secteur, ceci afin de ne pas mettre en difficulté des exploitations existantes.

7 RESPECT DU MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

Les porteurs de projet auront l'obligation de cultiver selon le cahier des charges de l'Agriculture

Biologique et de se soumettre aux contrôles résultants de la certification AB.

8 RESTITUTION EN FIN DE TEST

Les porteurs de projet devront rendre l'ensemble des biens qui leur sont mis à disposition conforme à l'état dans lequel ils ont été trouvés. Cela implique l'obligation d'entretien des parcelles, bâtiments de production, des équipements.

Au-delà des maximum 3 années en contrat CAPE, si le porteur de projet souhaite continuer son test d'activité, il pourra être envisagé un changement de statut, au sein d'une structure coopérative qui sera créé prochainement dans le cadre de ce projet.

Modalités de sélection des candidats

Vous pouvez répondre à cet appel à candidature, si vous avez un projet d'installation collective en agriculture biologique et que :

- vous souhaitez affiner et mûrir votre projet,
- vous n'avez pas encore trouvé le lieu où vous installer,

- vous êtes encore en recherche de financements pour votre projet et souhaitez déjà expérimenter votre futur métier.

Le lieu test permet d'acquérir de l'expérience pratique, de mûrir son projet professionnel sans porter d'investissements matériels importants et sans recourir aux aides à l'installation.

AVANTAGES DE L'ESPACE TEST

Votre intégration à l'espace test vous permettra :

- d'être accompagné(e) dans les étapes de votre projet,
- de tester votre projet en conditions réelles, durant un à trois ans (sous contrat CAPE) ou plus en coopérative d'activité (maximum neuf ans),
- de démarrer votre nouvelle activité dans un cadre sécurisant,

- de conserver vos droits aux aides sociales précédemment acquis,
- de pouvoir cesser l'activité sereinement si vous décidez de ne pas créer votre entreprise après cette expérience,
- de faire évoluer votre activité bio et de la faire cohabiter voire la rendre complémentaire à d'autres projets alternatifs.

1 PRÉ-REQUIS ET CONNAISSANCES TECHNIQUES

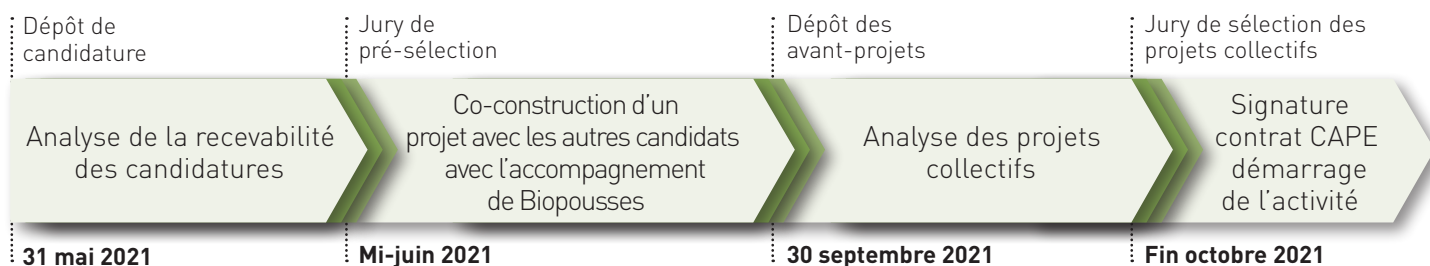
Les candidats devront justifier de la capacité agricole (niveau IV minimum : bac Pro agricole, BTA, BTSA, BPREA, DU agronomie, LP agricole, Master, Ingénieur en agronomie...).

Toute personne ayant l'expérience mais pas de diplôme peut candidater à titre dérogatoire.

AUTRES CONDITIONS D'ACCÈS

- une expérience pratique en agriculture (saliat, stage, bénévolat,...) sera appréciée,
- des candidatures individuelles s'inscrivant dans un collectif déjà constitué seront priorisées,
- être motivé par un projet d'installation dans le Département de la Manche à moyen terme,
- présenter un pré-projet professionnel (modèle technique, économique et personnel),
- bénéficier de ressources personnelles pendant la période de test, la signature d'un contrat CAPE permettra de conserver vos droits si vous en avez (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou salarié à temps partiel ou autre),
- être autonome dans ses déplacements.

2 CALENDRIER DE CANDIDATURES DES PORTEURS DE PROJET



- passage devant le comité de pilotage présidé par le Conseil départemental de la Manche et composé de partenaires,

- entretien préalable pour affiner le projet, les besoins, les modalités,
- signature du contrat CAPE.

LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE DÉPÔT DE CANDIDATURES

- lettre de motivation,
- curriculum Vitae,
- photocopie des diplômes et formations professionnelles, donnant la capacité agricole,
- Les candidats sélectionnés devront présenter un avant-projet détaillant le modèle technico-économique et leurs objectifs personnels (revenus, travail, lieu de vie,...).

CONTACT :

Pour tout complément d'information, visite de site et acte de candidature, vous pouvez contacter :

Conseil départemental de la Manche :
Pauline François - Tél. 02 33 06 69 21
Email. pauline.francois@manche.fr